



YCCC Yachting club des calanques de Cassis
BP 67
13714 CASSIS CEDEX
Siret 325 918 894 00016
Tél. : 06 60 51 21 76
Courriel : ycccpm1968@gmail.com
Site internet : yccc.fr

le 17 Décembre 2022

Chers sociétaires, Chers amis,

Une année se termine, et avant que la suivante ne pointe son nez, je voudrais vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Cette année nous avons eu le bonheur de pouvoir réaliser la journée coquillages et nous venons de fêter le Noël des enfants. Retenez la date du 28 janvier pour le gâteau des Rois et enfin le 4 Mars pour notre Assemblée générale clôturant l'année 2022. Nous comptons bien sûr, pour chacune de nos festivités et AG, sur votre présence car ce sont des moments privilégiés pour se retrouver et échanger sur notre programme ainsi que sur l'évolution de notre belle calanque de Port-Miou.

Je profite de ce courrier pour remercier chaleureusement chaque bénévole qui par leurs talents animent et font vivre nos petites fêtes.

Les premières informations sur le réaménagement des pontons indiquent que les travaux débuteront début janvier. Les courriels de la capitainerie pour les sociétaires concernés par le déplacement des bateaux devraient partir ce mois-ci.

Nous comptons sur l'implication de chacun pour la mise en œuvre de ces déplacements de façon à ce qu'aucun retard ne puisse être la cause d'un report des travaux. En effet ces travaux de reconstruction des pontons devraient s'étaler sur au moins trois années à raison de deux périodes de trois mois chaque année entre octobre-décembre et janvier-mars. **(PS : vérifiez vos boîtes mails dossier spam)**

Lors de notre Assemblée générale nous évoquerons les orientations pour 2023 et bien entendu nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux dans la calanque.

Et comme une année se termine toujours par des festivités, je vous adresse à toutes et à tous au nom du Conseil d'administration du YCCC, de très belles fêtes de fin d'année et au plaisir de se rencontrer à Port miou.

Sincères amitiés

Christian Knoerr
Président YCCC